

**COMMUNE DE BELBERAUD**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU : 23 Novembre 2015**

**Début de séance à : 20h30**

Présents : Mme GARRIGUES Michèle, Maire.  
Mmes DURAND Colette et OUTRE Stéphanie, Adjointes.  
Mmes AUSTRUY Camille, BOUVILLE Marie-Christine, CAPGRAS Marie-José et DELMAS Nicole.  
Mrs MONFRAIX Alain et SORROCHE Raphael, Adjointes.  
Mrs CROS Gilbert, FOUCHER Bertrand, LIONNET Marc et PERES Albert.

Absents excusés: Mr BOUBILA Yannick donne procuration à Mr SORROCHE Rafael.  
Mme SCHOTTE Claire donne procuration à Mr LIONNET Marc.

Secrétaire : Madame AUSTRUY Camille.

**Ordre du jour :**

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 20 Octobre 2015,*
- *PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics),*
- *Budget CCAS (proposition de suppression),*
- *Caution pour les logements locatifs sociaux (30%),*
- *PLU*
- *Informations diverses :*
  - \* *Travaux future mairie,*
  - \* *Elections Régionales (tableau bureaux de votes),*
  - \* *Retour conseil d'école et PEDT.*

Madame le maire propose de rajouter sur le compte rendu du Conseil Municipal du 21 Septembre 2015 le dossier « demande de certificat d'économie d'énergie » portant sur les travaux de la nouvelle mairie, dépôt auprès du Sicoval qui peut centraliser les demandes des communes membres.

*Accord à l'unanimité*

Elle informe également les élus de la suppression à l'ordre du point « Caution pour les logements locatifs sociaux » car elle est en attente de précisions devant être apportées par le bailleur social.

## **DELIBERATIONS:**

### **I – Elaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'article 45 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n°2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006 imposant à toutes les communes de réaliser un Plan de mise en Accessibilité de sa Voirie et de ses Espaces publics (PAVE). Il appartient à la commune d'en fixer en un premier temps son périmètre.

Pour Belberaud est proposé d'arrêter un périmètre regroupant le pôle de centralité de la commune, soit : Ecole, Mairie, Médiathèque, Centre Culturel et Espace Sportif.

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents approuvent le périmètre du PAVE, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

***La délibération est votée à l'unanimité.***

## **II – Suppression du Budget CCAS.**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), permettant aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur budget annexe CCAS.

Les dépenses et recettes émises au titre de l'action sociale seront donc ensuite imputées directement sur le budget principal.

Cette solution évite la confection annuelle d'un budget, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour seulement 2 ou 3 opérations à comptabiliser.

Dans un souci de discrétion et de confidentialité, il est arrêté qu'une commission composée des élus membre de l'actuel CCAS étudiera les dossiers de demande d'aide avant de les proposer en Conseil Municipal.

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents décident de dissoudre le budget annexe CCAS au 31-12-2015.

*La délibération est votée à l'unanimité.*

## **III – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Le périmètre dans lequel se situe la commune de Belberaud reste inchangé. Il s'agit de l'ensemble des communes du Sicoval.

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents donnent leur accord sur le périmètre proposé par le préfet, soit le périmètre du Sicoval.

*La délibération est votée à l'unanimité.*

## **IV – Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe.**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer à compter du 01 janvier 2016, un poste d'Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24 heures), devenu nécessaire à l'encadrement des enfants du groupe scolaire durant l'ALAE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décident l'ouverture du poste d'Adjoint animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24 heures) à compter du 01 janvier 2016.

*La délibération est votée à l'unanimité.*

## **V – Plan Local d'Urbanisme (PLU).**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal, pour arrêt, la dernière version du Plan Local d'Urbanisme, plan et règlement écrit, ainsi qu'un compte rendu de la 2<sup>ème</sup> réunion avec les PPA (personnes publiques associées).

Certains points demandés par le SMEAT lors de cette réunion ont été supprimés (il s'agit de 2 zones Ah). Par contre elle propose de ne pas répondre favorablement à la chambre d'agriculture concernant la demande de suppression des zones UBa des lieux dits « Puméja et Marensac », car, d'une part leur superficie est plus importante dans le POS actuel, et d'autre part la constructibilité encore possible sur ces secteurs ne pénalise en rien l'activité agricole.

Après arrêt de PLU, un envoi sera à nouveau effectué aux PPA qui ont 4 mois pour donner un dernier avis qu'il nous appartiendra d'étudier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents, arrêtent le projet de PLU présenté.

*La délibération est votée à l'unanimité.*

## **VI - Cadeau de remerciement.**

Madame le Maire informe les élus, qu'après plus de 15 années de bénévolat fidèle et hautement constructif pour notre commune, Nicole Ducommun souhaite se libérer pour « voguer vers d'autres horizons ».

Nicole Ducommun a été à l'initiative de la création de notre bibliothèque municipale « Livre D'Autan » et s'est très fortement impliquée dans la création de notre médiathèque. Plans, devis, choix du mobilier, elle a toujours été là avec sa gentillesse, sa culture, son dévouement et sa persuasion.

Tous nos habitants en bénéficient et la commune de Belberaud en est grandie.

Elle propose, en guise de remerciement, qu'une petite manifestation ait lieu en son honneur et qu'un beau cadeau, d'un montant arrêté ce jour, lui soit remis au nom de la municipalité.

Madame le maire est chargée de cet achat.

*La délibération est votée à l'unanimité.*

### **SUJETS HORS DÉLIBÉRATION:**

I – Madame le Maire présente au Conseil Municipal le plan de composition du Lotissement « Côte de Mandille », propriété de M. DURAND-BARTHEZ qui souhaite réaliser personnellement ce projet.

Est proposé un schéma de desserte des lots en voie sans unique dans le sens chemin de la Briqueterie vers le chemin de la Coustète ainsi que l'aménagement d'une piste piétonne et cyclable dont les modalités devront être affinées. Ce document reçoit l'assentiment des élus.

II – Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de faire part de leurs disponibilités afin de composer les bureaux de votes pour les deux journées des Elections Régionales.

III – Madame OUTRE présente le PEDT qui a été accordé le 13/10/2015 pour une durée de 1 an avec des recommandations à approfondir pour son renouvellement.

IV – Mmes DURAND et OUTRE informe les élus que le compte rendu reçu du dernier conseil d'école qui s'est tenu le 16 novembre 2015, ne reflète pas justement ce qui a été dit car tel que rédigé il est tendancieux sur plusieurs points (montant de la subvention versé à la coopérative scolaire, travaux d'entretien, informatique). Un courrier va être envoyé aux enseignantes avec copie aux parents d'élèves.

Fin de séance à 23h30.